

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CASTIRLA  
Séance du 21 mars 2024**

Nombre de Membres			
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont Pris part À la Délibération	L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de mars à quatorze heures, le Conseil Municipal de CASTIRLA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel sous la Présidence de M. Jacques-André TOMASINI.
<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	
<b>Date de convocation</b>		<b>Présents :</b> TOMASINI Jacques-André, LUSINCHI TASSIN Aimée, LESCHI Damien, TOMASINI Pierre-Paul, ANTONELLI Dorothée, SIMONI Simon Jean, Denis TERRACHON, OLIVA Eugène, Jean-Luc SIMONI, ROSSI Antoine.	
05 mars 2024			

<b>Date de convocation</b>	<b>Absents :</b>
05 mars 2024	<b>Représentés :</b> Christelle TOMASI.

*Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Mme LUSINCHI TASSIN Aimée ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions de secrétaire, qu'elle a acceptées.*

**DCM-2024-03-60 : Avenant Crédit Relais**

Le maire rappelle que pour préfinancer l'encaissement de recettes d'investissement, la commune a contracté en 2021 auprès de la caisse d'épargne Provence Alpes Corse un crédit relais différé en capital d'un montant de 500 000,00 euros sur une durée de 3 ans.

Suite à des retards dans l'encaissement des recettes d'investissement et à une situation de trésorerie tendue, la commune craint de ne pas pouvoir rembourser le crédit relais à la date d'échéance contractuellement fixée au 01/07/2024.

Après en avoir informé le comptable assignataire (la trésorerie de L'Ile-Rousse et Corte) et l'établissement prêteur, ce dernier consent à la commune un avenant de prorogation de durée du prêt numéro A29210AJ dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant en capital : 500 000 euros.
- Capital restant dû : 250 000 euros
- Durée de la prorogation : 1 an.
- Type de remboursement du capital : In fine.
- Taux fixe : 1.10%.
- Frais d'avenant : 1 500 euros.
- Périodicité de remboursement des intérêts : Annuelle
- Date d'effet de l'avenant : 01/07/2024.
- Date d'échéance finale du prêt : 01/07/2025
- Indemnités de remboursement anticipé : Néant.

Un nouveau tableau d'amortissement sera adressé à la commune par l'établissement prêteur au mois de juillet 2024.

Le maire demande au conseil d'en délibérer.

Le conseil ouï l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, décide par :

VOTE

11 voix pour

00 voix contre

00 abstention

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant au contrat du crédit relais numéro A29210AJ avec la caisse d'épargne Provence Alpes Corse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Jacques-André TOMASINI

